

COMMUNIQUE DE PRESSE

QUI EST LE MCCR ?

Le MCCR (**Mouvement de Communes et Citoyens responsables**) est une association à but non lucratif jouissant de la personnalité morale (art. 60ss CC), domicilié chez le Président de son Comité, Benoît Bleyaert, à 2932 Coeuve (**Maire** de Coeuve).

Les autres membres fondateurs présents au Comité sont :

- Romain Schaer, vice-Président (**Maire** de la Baroche)
- Daniel Ramseyer, secrétaire-caissier (**Maire** de Basse Allaine)
- Marc Meier, membre du comité (**Conseiller communal** de la Baroche) et
- Romain Christe, membre du comité (**Citoyen** de Porrentruy).

BUT DU MCCR

Notre mouvement s'est créé ce printemps après avoir constaté qu'un **projet indispensable et hautement souhaitable** pour le District de Porrentruy, à savoir la rénovation de sa Patinoire, **risquait** de déboucher sur un **fiasco** sportif et financier.

FAITS HISTORIQUES

En **2003**, la Municipalité de Porrentruy mandate une étude pour contrôler la structure porteuse de la Patinoire. Verdict, la couverture est défectueuse (plaque Eternit), mais la structure porteuse en bois est saine.

En 2011, la Municipalité de Porrentruy mandate une étude de réhabilitation de la patinoire auprès de deux bureaux d'architecture. Le projet « Sironi » fait alors l'unanimité des maires jusqu'à l'intervention des « utilisateurs » – à savoir des privés – qui précisent qu'ils n'arrivent pas à s'identifier à ce projet qui ne leur correspond pas et qu'ils ne s'engageront pas financièrement dans ce projet. Les utilisateurs mandatent alors, à leurs frais, une nouvelle étude auprès du bureau Buchs et Plumey qui établira un nouvel avant-projet contenant, à l'instar du projet Sironi, également deux champs de glace. **Cet « avant-projet des utilisateurs » qui voit le jour en 2012 se monte à 17 millions de francs** (montant quasiment identique au projet Sironi). Il retient alors l'attention de l'ensemble des acteurs, politiques et utilisateurs. Il **devient le projet de référence** qui servira de base à la recherche de fonds, sachant que l'exécutif cantonal, par le Service des Communes, limite la charge résiduelle nette pour les Communes à 7,5 millions. Le Canton s'engage alors à soutenir ce projet à hauteur de 20% et les utilisateurs s'engagent quant à eux à trouver 5 millions sous forme de dons.

En 2015, les Communes d'Ajoie et du Clos du Doubs cèdent chacune l'ensemble de leurs parts de copropriété de la patinoire au SIDP qui en devient par conséquent l'unique propriétaire. **L'avant-projet à 17 millions est utilisé par le SIDP pour convaincre les assemblées communales** en vue de la reprise des infrastructures par ce même SIDP.

Durant cet exercice, **les porte-paroles désignés pour informer les Communes ne disposent même pas d'un budget de fonctionnement étayé et communicable.**

En décembre 2015, le SIDP rachète au prix de 150'000.- CHF l'« avant-projet des utilisateurs » qui s'étaient précédemment engagés à financer cette étude.

LONGUE TRAVERSEE DU DESERT

Entre 2015 et 2018, s'ensuit une longue période d'études et de recherches de fonds par le COPIL sans que le peuple n'ait encore formellement donné son aval à la réhabilitation de la patinoire. Durant cet intervalle, certaines Communes ont également investi dans la couverture solaire de la patinoire. Les Commune valident la construction d'un toit en panneaux solaires photovoltaïques qui sera installé sur la patinoire. En résumé, les Communes ont validé le toit d'une patinoire qui, elle-même, n'est pas encore validée. On a alors le sentiment de mettre la charrue avant les bœufs. **Nombre de citoyens commencent à s'interroger sur l'absence de communication publique** sur l'évolution exacte du projet et ne se satisfont pas des effets d'annonce du Président du Comité de soutien, Claude Hêche, conseiller aux Etats et citoyen du District de Delémont, dont le pouvoir d'influence sur l'exécutif du SIDP devient source d'ambiguïté.

CONSOLIDATION DE L'AVANT-PROJET DES UTILISATEURS

Durant l'année 2017, le SIDP lance un appel d'offres sur invitations auprès de quelques bureaux de la place pour la consolidation de l'avant-projet des utilisateurs. Or, cette procédure, contraire au droit des marchés publics, est abandonnée, contre son gré, par le SIDP. En effet, la Société des Ingénieurs et Architectes_SIA se voit obligée de remettre à l'ordre le SIDP en précisant **l'illégalité de la procédure choisie**. Par conséquent, aucun des bureaux invité à soumissionner ne rendra sa copie. La procédure lancée est donc abandonnée.

Pour contourner ces impératifs légaux, le SIDP cède gratuitement « l'avant-projet des utilisateurs », acheté 150'000.- CHF en 2015, à un « Consortium d'investisseurs privés » composé du club HCA et de 5 autres investisseurs privés anonymes. Ce consortium privé mandate alors, à titre privé, le bureau Dolci d'Yverdon-les-Bains pour consolider l'avant-

projet réalisé en 2012 par le bureau Buchs et Plumey. Le montant du mandat est de 300'000.- CHF, financé au 2/3 par le consortium privé, sous forme d'avances de dons et 1/3 par le SIDP qui n'est provisoirement plus maître de l'ouvrage.

Une fois le projet rendu au SIDP, ce consortium est dissout, préservant farouchement l'anonymat souhaité.

Cette manière de faire, dont la légalité reste à confirmer, pose toutefois un **sérieux problème du point de vue de la moralité et de l'impartialité de l'étude**. En effet, l'objectivité du mandant peut largement être contestée dans le sens où un ou plusieurs de **ses membres ont un intérêt direct avec le cahier des charges** de la future réhabilitation.

LA GOUTE D'EAU...

Le 7 mars **2018**, l'ensemble des exécutifs communaux est invité à la présentation de la consolidation de l'avant-projet des utilisateurs. On y découvre alors un **projet ne correspondant plus du tout au mandat de départ**. En effet, non seulement **les coûts ont explosé** (on passe de 17 millions à 27.8 millions !), mais **les postulats de base ne sont plus respectés**. Le champ de glace principal passe aux standards LNA et le deuxième champ de glace passe aux dimensions NHL. Sur les 10.8 millions d'écart, le SIDP justifie 6.4 millions de dépassement suite à une sous-évaluation de l'avant-projet des utilisateurs et 4.4 millions suite à des changements de normes.

Dans le même temps, le COPIL, dirigé par Gérard Meyer, ancien Maire, a effectivement trouvé les 5 millions promis initialement.

Cependant, **la dette résiduelle nette à charge des Communes passe de 7,5 millions à 13 millions !**

Malgré ces changements fondamentaux, **le COPIL refuse de faire voter la population** et refuse également de proposer au peuple de séparer la votation d'un seul ou de deux champs de glace. La motivation

principale de ce refus est que, si les gens ont le choix entre un ou deux champs de glaces, ils choisiront certainement qu'un seul champ de glace !! Par conséquent, le COPIL refuse de scinder le projet en deux et assure que les assemblées communales sont compétentes pour valider ce projet.

Sous la pression de plusieurs Communes, dont notamment Coeuve, la Baroche et Basse-Allaine, **et de plusieurs citoyens**, le **SIDP** se voit **contraint** de scinder le projet en deux et **de le soumettre au peuple**. La Démocratie s'en voit améliorée, mais il reste encore du travail !

Afin d'y voir plus clair dans ces méandres institutionnels, légaux et financiers, **un mandat externe est confié par le MCCR à un spécialiste national en finances publiques**. **Le rapport complet sera rendu le 25 mai 2018, mais il apparaît déjà un nombre invraisemblable d'erreurs flagrantes dans le dossier** du SIDP. En effet, les charges totales annuelles annoncées ne s'élèvent pas à 885'000.- , mais à 1'442'000.- CHF. Les amortissements calculés par le SIDP sont réalisés de manière globale, sans distinction des différents taux d'amortissement légaux, etc...

En résumé et sans entrer dans les détails du rapport qui sera rendu public le 25 mai, le SIDP joue sur la corde sensible de l'émotionnel lié au club phare du HCA, en **faisant croire à la population** que deux champs de glaces à 27,8 millions de CHF ne coûteront au final guère plus que le seul champ de glace actuel.

QUELLE SUITE ?

La vocation du MCCR vise à faire voter la population, en son âme et conscience, **sur la base d'un dossier clair, complet, véridique, légal et conforme aux normes comptables**, même si le respect des droits

politiques et du décret sur l'administration financière des Communes paraît ennuyer le SIDP.

En réalité, les communes croulent sous les dettes et ce dossier de rénovation, ô combien important pour la région, doit être pris très au sérieux afin de **garantir la réalisation et la pérennité de la nouvelle infrastructure mais également de ses clubs utilisateurs.**

A noter qu'il paraît également invraisemblable que le porteur du dossier, le SIDP, n'organise, à ce jour, aucune séance d'information publique, de peur que ne soient dévoilés quelques sujets embarrassants. Pire, l'appel d'offres auprès des mandataires (permis de construire, dépôts publics, appels d'offres aux artisans, travaux, ...) est déjà lancé par le SIDP, quand bien même la population ne s'est pas encore prononcée. Une fois de plus, la politique du fait accompli fait frémir des citoyens méritant le respect de la démocratie.

Le MCCR appelle à voter **2x NON** lors de la votation du 1er juillet 2018. Ce refus complet **permettra de revenir dans le courant de l'année 2018 avec un projet de rénovation simple**, conservant les principaux éléments étudiés jusqu'à présent (déjà plus de 500'000.- d'argent dépensé !!) et **répondant aux besoins de la population et des utilisateurs.** Tous les souhaits supplémentaires des utilisateurs devront être alors financés par les utilisateurs.

Mouvement de Communes et Citoyens responsables

Coeuve, le 16 mai 2018